



## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE sur la commune de FOUCHÈRES**

Le public est averti qu'en exécution :

- des codes de l'urbanisme et de l'environnement,
- de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2024-0252 du 29 mai 2024,

**une enquête publique unique** concernant une demande de permis de construire et une demande d'autorisation environnementale en vue de la construction et de l'exploitation d'une plateforme logistique sise à Fouchères par la SNC SH FOUCHÈRES **sera ouverte du vendredi 21 juin 2024 (9 h) au mardi 23 juillet 2024 (18 h) inclus**, soit une durée de 33 jours consécutifs **à la mairie de Fouchères**.

Sont désignés, M. Patrick KLUBA, en qualité de commissaire enquêteur, et M. André PATIGNIER, en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Tribunal administratif de Dijon.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale et de demande de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale ainsi que le mémoire en réponse à cet avis établi par le pétitionnaire, l'avis des services émis dans le cadre de la phase d'examen et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du vendredi 21 juin 2024 au mardi 23 juillet 2024, à la mairie de Fouchères, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Ce dossier sera également consultable durant l'enquête sur :

- le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne [www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr) (rubrique actions de l'Etat / environnement / installations classées... / enquêtes publiques),
- le poste informatique mis à disposition du public du 21 juin 2024 au 23 juillet 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Fouchères, Subigny, Villeneuve-la-Donnagré, et Villeroy sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- **soit par voie électronique :**
  - sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5441>
  - ou
  - à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante : [enquete-publique-5441@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5441@registre-dematerialise.fr)  
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous).
- **soit par écrit :**
  - sur le registre « papier » déposé en mairie de Fouchères, ou par courrier adressé à la mairie de Fouchères (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, **le commissaire enquêteur recevra les observations** et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, **à la mairie de Fouchères**, les :

- vendredi 21 juin 2024 de 9 h à 12 h ,	- samedi 6 juillet 2024 de 9 h à 12 h ,
- vendredi 28 juin 2024 de 9 h à 12 h ,	- mardi 23 juillet 2024 de 14 h 30 à 18 h ,

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Fouchères, Subigny, Villeneuve-la-Donnagré et Villeroy. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

À l'issue de la procédure, les décisions (autorisation ou refus) seront prises par M. le Président de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne en ce qui concerne le permis de construire et par le Préfet pour l'autorisation environnementale.

Des informations peuvent être demandées sur le projet auprès de Stanislas LATROBE responsable du dossier pour la SNC SH FOUCHÈRES, 17 rue Duquesne 69006 LYON 06, dont les coordonnées sont les suivantes :  
mail : [slatrobe@stonehedge.fr](mailto:slatrobe@stonehedge.fr)